



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2018
Extrait du Registre des Délibérations**

Le vingt et un février deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs GARNIER-PERRODIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-CHEVALIER-POTHIER-MARIE-HARIVEL-DESCHAMPS-LEROUX-RENAUD-HENRY-FREFYERMOUTH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Monsieur HARIVEL

Mesdames LAUGEOIS et DUTILLEUX

Monsieur MOULIN qui donne pouvoir à Monsieur GARNIER

Absente non excusée:

Madame HERON

Secrétaire de séance : Monsieur François HARIVEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur une question non inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

- L'achat de bornes en béton pour la sécurisation des manifestations publiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'examiner la dite question en début de séance.

VOTANTS : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations.

VOTANTS : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°1/2018-21/02 : SECURISATION DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES**- Achat de bornes en béton**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux fournisseurs ont été contactés, par Messieurs MOULIN et LECAUCHOIS en charge du dossier, pour la fourniture de 10 bornes en béton nécessaires à la sécurisation des diverses manifestations publiques et qu'ils ont répondu comme suit :

Fournisseur	Montant Total HT
MSD Normandie à Guichainville	2 166.42€
AQUIP'CITE à Montesson	2 254.20€

Monsieur le Maire précise à l'assemblée, que considérant les délais de livraison (1 mois à 1 mois ½), il convient de passer la commande dès maintenant afin d'assurer la sécurité des prochaines manifestations publiques prévues en avril et en juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de MSD Normandie à Pacy/Eure d'un montant total HT de 2 166.42€,
Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,
S'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2018 en section d'investissement sur l'opération n°113 « Voirie et Trottoirs » article 2152 « Installations de voiries ».

VOTANTS : 16**POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0****N°2/201/-21/02 : REUNIONS D'INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL CONCERNANT LES MUTUELLES SANTE**

Madame PERRODIN, en charge du dossier, informe l'assemblée que la commune a été contactée par une compagnie d'assurances demandant l'accès à une salle communale, dans le but d'organiser une réunion d'informations pour présenter une offre de mutuelle santé aux habitants de la commune.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal autorise à 8 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions la dite compagnie d'assurances et une compagnie d'assurances, qui lui en ferait la demande, à organiser dans une salle communale, à titre gratuit, une réunion d'informations à seule fin de présenter une offre de mutuelle santé aux habitants de la commune.

VOTANTS : 16**POUR : 8 CONTRE : 5 ABSTENTION : 3****N°3/2018-21/02 : REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS A ROBEHOMME****- Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « DETR » et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL » Année 2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports à Robehomme, situé rue de l'Eglise, envisagé pour offrir un espace de jeux sécurisé après avoir pris en considération l'augmentation de l'urbanisation et de la population de Robehomme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MARIE, en charge du dossier, a contacté des entreprises spécialisées dans ce domaine, afin de déterminer le coût estimatif d'un tel projet qui se monte à 43 815.00€ HT soit TTC 52 577.36€ selon le descriptif ci-dessous :

- Travaux de VRD (préparation du support et revêtement) : 15 474.47€ HT

- Structure multisports (fourniture, installation et vérification du matériel pour l'espace jeux) : 28 340.00€ HT

Considérant le montant estimatif total des travaux, Monsieur le Maire requiert l'accord du conseil municipal afin de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « DETR » et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL » pour l'année 2018.

Pour ce faire, il soumet à son approbation le plan de financement HT ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant HT en €	Source de financement	Montant HT en €
Dépenses de travaux au budget primitif 2018 :	43 815.00	Aides publiques - DETR (30% montant total HT)	13 144.50
- Support et revêtement	15 475.00		
- Structure multisports	28 340.00		
		Autofinancement - Budget primitif 2018	30 670.50
TOTAL HT	43 815.00	TOTAL HT	43 815.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation d'un terrain multisports à Robehomme situé rue de l'Eglise,
 Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2018,
 Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
 Prend acte que les crédits pour faire face à la dépense devront faire l'objet d'une inscription en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'opération n°123 « Espaces détente jeux Robehomme » article 21318 « Autre bâtiments publics »,
 S'engage à ne pas commencer les travaux avant la décision des services de l'Etat.

VOTANTS : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°4/2018/21/02 : EGLISE DE ROBEHOMME
- Restauration d'une baie composée de quatre vitraux

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe le conseil municipal, qu'elle a consulté deux vitraillistes pour la restauration d'une baie composée de quatre vitraux située dans le chœur de l'église de Robehomme, à savoir :

- l'Atelier GOUTY Vitraux à Touques
- Et l'Atelier Vincent JAILLETTE à Trévières

Madame LELIEVRE informe l'assemblée que seul l'Atelier GOUTY Vitraux à Touques a répondu pour un montant total HT de 1 790.00€.

Après en avoir délibéré, considérant le mauvais état de la baie, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la restauration de cette dernière par l'Atelier GOUTY Vitraux à Touques pour un montant total HT de 1 790.00€,

VOTANTS : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°5/2018-21/02 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2017 en section d'investissement à l'opération n°104 « Gros travaux/Bâtiments communaux » article 21318 « Autres bâtiments publics » d'un montant de 10 000€,
Vu qu'il n'y a pas de restes à réaliser et par conséquent de reports sur la ligne budgétaire pour 2018,
Considérant la décision du conseil municipal, en date du 21 février 2018, de faire restaurer une baie composée de quatre vitraux à l'église de Robehomme pour un montant TTC de 2148.00€,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater la dépense en investissement sur l'opération n°104 « Gros travaux/Bâtiments communaux » dans la limite des crédits, à savoir :

Section d'investissement 2018

Opération	Article	Crédits
104 Gros travaux/Bâtiments Comnx	21318 Autres bâtiments publics	2 150.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mandater la dépense d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus.

VOTANTS : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°1/2018-21/02 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES DE BAVENT ET DE ROBEHOMME

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 14 voix pour et 2 voix contre, à dater de la présente et jusqu'à révision de la présente décision, le maintien de l'indemnité annuelle de gardiennage fixé à 593.03€ pour les églises de Bavent et de Robehomme, au prêtre affecté à la paroisse.

Décide en outre le versement de l'indemnité de gardiennage au montant de 593.03€ au titre de l'année 2017 pour régularisation,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement à l'article 6282 « Frais de gardiennage ».

VOTANTS : 16

POUR : 14 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

Fin de la séance à 20h00.

Affiché le 7 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc GARNIER

Visa de la Sous-Préfecture
de Lisieux : 07/03/2018